

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023**

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt trois  
en exercice : 14 le six avril à dix-neuf heures  
présents : 14 le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué  
votants : 14 s'est réuni en session ordinaire à la mairie,  
sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

Date d'affichage : Présents : DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe (arrivé à 19h15), GUICHARD Fabienne (arrivée à 19h15), PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, GABORIEAU Cédric, MORDEL Michel, CLEMENT Christelle, LEMETAYER Dominique, AUCLAIR Thierry, GIBLAINE Jean, TOSTIVINT Sébastien (arrivé à 19h15), LEMARCHAND Christophe.

12 avril 2023 Absents excusés : néant.  
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

**Approbation du compte rendu du 20 mars 2023**

Il est précisé que lors du débat budgétaire, il a été souligné qu'actuellement aucune réserve en eau par récupération d'eau de pluie n'existe sur la commune. Une ligne budgétaire a été proposée pour l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie. Avec cette précision complémentaire, le compte rendu de la réunion du 20 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

**N° 04/2023/01/01 : Vote des taux d'impositions**

Monsieur Mickaël HAQUIN, Adjoint en charge des finances rappelle à l'assemblée les taux actuels :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.27 %  
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 51.05 %  
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.62%

Il précise qu'une taxe d'habitation sur les logements vacants peut être instituée à condition que le Conseil Municipal le décide par délibération avant le 15 octobre, pour l'année n + 1.  
Cette question sera soumise à l'assemblée lors d'une prochaine séance. Le but de cette taxation est d'encourager les propriétaires de logements vacants (7 logements à Mégrit) à rénover pour louer, ou à vendre afin, d'une part, de répondre à la demande de logements et d'autre part de limiter la consommation des terres agricoles.

Monsieur Mickaël HAQUIN précise que les prévisions des valeurs locatives pour 2023 ont fortement augmenté à cause de l'inflation : + 8,43 % pour le foncier bâti et + 6.9 % pour le foncier non bâti. Après délibération, l'assemblée décide de reconduire les taux existants pour 2023.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.27 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 51.05 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.62%

**N° 04/2023/01/02 : Vote du budget primitif 2023 (budget général et budgets annexes)**

Monsieur Mickaël HAQUIN, Adjoint en charge des finances rappelle les propositions faites lors du débat d'orientations budgétaires et présente les modifications à y apporter en fonction des décisions prises par l'assemblée, et des notifications reçues de l'Etat et des finances publiques.

Après en avoir délibéré, le budget primitif est accepté à l'unanimité. Il se présente de la façon suivante :

**Budget général de la commune**

**Budget local commercial (crêperie)**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes :	1 495 874.00 €
Dépenses :	1 495 874.00 €

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes :	19 830.42 €
Dépenses :	19 830.42 €

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes :	1 512 324.51 €
Dépenses :	1 512 324.51 €

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes :	33 422.07 €
Dépenses :	33 422.07 €

**Budget Epicerie**

**Budget Domaine des Clos**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses :	5 004.37 €
Recettes :	5 004.37 €

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes :	168 711.88 €
Dépenses :	168 711 .88 €

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes :	4 372.94 €
Dépenses :	4 372.94 €

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes :	223 087.76 €
Dépenses :	223 087.76 €

Les subventions aux associations seront votées en cours d'année, mais l'assemblée, après délibération décide d'attribuer d'ores et déjà une aide de 500 € au GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français) qui aide les victimes du double tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

N° 03/2023/01/03 : Questions diverses

- **Eco pâturage**

Un système d'éco pâturage avec des chèvres a été mis en place sur le site du « Chêne Marqué » avec l'entreprise Patur'Rance. Le devis de 2 806 € H.T. comprend le débroussaillage pour les clôtures électriques, le montage des clôtures, la pose d'un abreuvoir et sa gestion, la mise en place de la signalétique pour le public, le transport et l'installation des animaux et le contrôle régulier sur site.

- **Fleurissement**

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, l'entreprise Nature et Béton a présenté un devis pour le fleurissement des jardinières avec un mélange de succulentes (plantes grasses) et de vivaces/arbustes à feuillage décoratif ou à longue floraison et résistant à la sécheresse (espèces essentiellement d'origine méditerranéenne).

Ces variétés permettront de faire des économies substantielles d'eau puisqu'elles ne devront être arrosées qu'environ une fois toutes les 3 semaines alors que pour les jardinières habituelles : lierres, balcons, surfinias..., il faut compter environ un arrosage (1 200 litres d'eau) tous les 2- 3 jours. Le devis de 4 539 € (TVA non applicable) est accepté.

- **Travaux salle polyvalente et école**

Les travaux de rénovation énergétique à l'école et à la cantine vont commencer le mardi 11 avril. Les conseillers sont sollicités pour de la manutention de tables le samedi 15 avril.

- **Location des vélos à assistance électrique**

La commission sports culture a étudié un projet de convention à établir avec le Panier de La Marette pour la location des vélos à assistance électrique.

Tarifs	Résidents de Mégrit	Résidents hors commune
Durée		
1 journée	5 €	7 €
1 week-end	8 €	10 €

Une caution de 300 € / vélo sera demandée. Le prix de location comprend le casque, le kit anti-crevaisin, le cadenas, le panier.

Il n'est pas proposé dans un 1<sup>er</sup> temps de tarif réduit pour les étudiants et les personnes sans emploi. Une convention avec Mme Sublin Tatiana du panier de la Murette va permettre la mise en œuvre de ce service. La gestion de cette location (signature du contrat, remise des vélos) contre encaissement des recettes sera faite par le commerçant.

- **Formations aux Premiers secours**

Une formation sur 2 demi-journées aux premiers secours (PSC1) est organisée par la mairie et sera dispensée par La Croix Rouge à l'attention des élus et du personnel communal (15 places).

Prix de la formation : 54 € / personne

Date : les mercredis 20 et 27 septembre de 14h à 17h. Inscriptions avant le 30 juin.

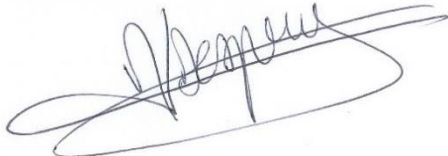
- **Téléthon :**

Madame Fabienne GUICHARD présente le bilan complet du Relais des 10 clochers pour le téléthon. L'association a permis de verser la somme de 14 394.57 € au téléthon en 2022 dont 2 033.16 € collectés par Mégrit.

- **Dates à retenir**

- ❖ Samedi 3 juin à 11h : inauguration de la nouvelle caserne des pompiers à Jugon Les Lacs et portes ouvertes tout au long de la journée avec démonstrations inhérentes aux activités de sapeur-pompier. Restauration midi et soir et bal populaire
- ❖ 24 juin ou 16 septembre (11h) : inauguration du site du Chêne Marqué

La Présidente  
Marie-Jeanne DESPRÉS



La Secrétaire  
Anne-Christine HENRY

